



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
SECRETARE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Les Ministres

Paris, le 19 DEC. 2019

Le Secrétaire d'Etat

Madame, Messieurs,

Après bientôt 18 ans d'existence, la validation des acquis de l'expérience s'est imposée comme une démarche structurante qui permet de reconnaître les acquis de la personne et d'accéder au diplôme par l'expérience. Elle implique le système éducatif comme la formation professionnelle. A l'heure où l'Europe travaille sur la reconnaissance des apprentissages informels et non formels, la France dispose ainsi d'un dispositif reconnu comme très novateur dans sa conception.

Pourtant, malgré son développement et les adaptations réalisés en 2017 qui ont permis de réduire la durée minimum d'expérience pour entrer dans la démarche (de trois ans à un an) ouvrant ainsi le dispositif à un très large public, ce droit à faire reconnaître les compétences acquises tout au long de sa vie professionnelle reste encore trop peu utilisé.

Surtout, alors que la certification des compétences constitue un enjeu majeur et que les manières d'apprendre sont en pleine transformation, les mécanismes d'accès et de recours à la VAE doivent évoluer pour exploiter tout le potentiel de solutions pour le développement des compétences et l'emploi que revêt la VAE. En effet, à l'avenir, le maintien dans l'emploi dépendra de la capacité des individus à faire évoluer leurs compétences en continu en les adaptant aux exigences du travail et au marché de l'emploi. C'est le sens de la loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel » dont l'un des objectifs est de doter chacun des moyens de construire son parcours professionnel. La VAE représente à cet égard une solution pour concrétiser la nécessaire individualisation des parcours, et matérialiser la formation en situation de travail (FEST) dont les apprentissages devront être jalonnés pour la rendre efficace. La gestion des ressources humaines dans les entreprises doit également se saisir pleinement de cet outil.

Madame Claire KHECHA

Monsieur David RIVOIRE

Monsieur Yanic SOUBIEN

Pour favoriser le développement de la VAE et permettre à tous les actifs qui le souhaitent de certifier leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle, que ces compétences aient été acquises en milieu professionnel ou associatif, il est temps de revoir ce système afin de lui donner un nouveau souffle. Nous souhaitons donc vous confier une mission pour identifier l'ensemble des points de blocage et formuler des propositions d'évolutions concrètes du dispositif. Il conviendra notamment d'axer la réflexion sur les questions suivantes :

- Comment augmenter le nombre de VAE en France en fluidifiant le dispositif (flux de traitement des dossiers, recevabilité, organisation des jurys, etc) ?
- Comment mieux utiliser la VAE pour répondre, entre autres, aux problématiques de l'adaptation des compétences des personnes occupant des emplois menacés, de l'insertion dans l'emploi des personnes en difficultés, des décrocheurs scolaires, et des personnes ayant déployé des expériences informelles (aidants, migrants, personnes sous-main de justice, etc) ?
- Comment faciliter la VAE pour les personnes ayant acquis des compétences dans leurs pratiques bénévoles ?
- Comment renforcer et encadrer les pratiques d'accompagnement déjà identifiées dans de nombreux rapports comme un facteur clé de succès pour diminuer les abandons et augmenter le taux de réussite ?
- Comment mieux organiser les validations partielles par bloc de compétences, afin qu'il existe une solution pour chaque personne concernée ?
- Comment mobiliser les nouvelles pratiques de digitalisation au service du dispositif ?
- Comment disposer de statistiques fiables et centralisées sur la VAE et ses effets afin d'orienter les politiques publiques ?
- Comment financer le dispositif afin de le rendre efficace (utilisation de l'application CPF, Pro A, CPF Transition, POE, etc) ?

Nous vous demandons de proposer des actions et modifications concrètes dans l'objectif d'obtenir des résultats à court et moyen termes. Il s'agira de questionner les pratiques existantes dans l'optique d'un changement de paradigme et de faire des préconisations afin que la VAE devienne un outil souple et flexible, partagé et utilisé par tous.

Vous tiendrez aussi compte des travaux récemment conduits par Myriam El-Khomri sur l'attractivité des métiers du Grand âge. A cette fin, les dispositifs innovants de VAE « hybride », couplant VAE et formation en présentiel ou à distance et de VAE « inversée », pour les personnes sans emploi ou en reconversion professionnelle, souhaitant se former et obtenir un diplôme leur permettant d'être recrutées, à terme, sur un emploi d'auxiliaire de vie à domicile ou d'aide-soignant, devront être étudiés.

Vous conduirez votre mission en lien avec le conseil de l'inclusion dont la fonction est justement de formuler des propositions en matière de politiques d'inclusion dans l'emploi, diffuser les bonnes pratiques et favoriser les solutions innovantes, et de concourir à la conception, à l'élaboration et au suivi des politiques d'inclusion dans l'emploi et notamment des expérimentations réalisées en la matière.

La mission rencontrera et mobilisera l'ensemble des parties prenantes qu'elle jugera nécessaires, et notamment les ministères certificateurs, les acteurs de la formation professionnelle et de la VAE, les services pour l'emploi (Pôle Emploi, Régions, Missions locales notamment), les entreprises, etc.

La mission bénéficiera de l'appui et de l'expertise de la DGEFP, du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, du ministère des Solidarités et de la Santé et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation.

Des points d'avancée mensuelles seront organisés avec nos cabinets respectifs.

Votre diagnostic et votre plan d'action sont attendus pour le mois de janvier 2020.

Agnès BUZYN



Muriel PENICAUD



Jean-Michel BLANQUER

Frédérique VIDAL



Gabriel ATTAL

